

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil des ministres du vendredi 25 mars 2011

Sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Monsieur Joseph Kabila Kabange, il s'est tenu ce vendredi 25 mars 2011 à la Cité de l'Union Africaine, la réunion ordinaire du Conseil des Ministres.

A l'Ordre du jour figuraient trois points :

- I. Points d'informations ;
- II. Examen d'un dossier ;
- III. Examen et adoption des textes.

I. Points d'informations

1.1. Etat du territoire

La situation sécuritaire du pays, telle que décrite par le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, demeure relativement calme. Le Gouvernement s'emploie à traquer les bandes armées encore actives dans quelques territoires de l'Est.

L'activisme des braconniers à Monkoto en province de l'Equateur, au Maniema, en Province Orientale, dans le Nord et le Sud Kivu où les FARDC poursuivent leurs opérations pour le rétablissement de la paix ont retenu l'attention du Gouvernement. Selon les données fournies par la CENI à la date du 23 mars, 303.048 électeurs ont été déjà enrôlés dans la province du Kasai Occidental, tandis que la Province du Katanga compte déjà, à la même date 320.000 électeurs inscrits.

Le déploiement des kits électoraux se poursuit à travers les autres provinces restantes.

Le ministre des Affaires étrangères a fait part au Conseil des résultats de la mission qu'il a effectuée à New Delhi (Inde) aux termes de laquelle une partie du financement de ce pays pour la centrale hydroélectrique de Katende au Kasai Occidental est désormais disponible. Les travaux devraient débuter avant la fin de cette année. Le Conseil a pris acte de ce développement et s'en est félicité.

II. Examen des dossiers

2.1. Le ministre des ITPR a présenté un dossier relatif à l'évaluation du volet " Infrastructures routières" des cinq chantiers de la République.

Le Conseil a ainsi été informé de ce que le Gouvernement qui a hérité à son avènement (en 2006) 58.000 kilomètres de routes nationales et provinciales en très mauvais état a identifié un réseau ultra-prioritaire de près de 17.000 km. Il est constitué de tronçons reliant les chefs-lieux des provinces aux zones de forte densité de population.

Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de réhabiliter ou construire ce réseau prioritaire avec une

proportion de 10 % de routes asphaltées.

De 2006 à 2011, le gouvernement s'est voué au désenclavement de l'ensemble du territoire national grâce à la réhabilitation d'anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles routes pour élargir le réseau routier proportionnellement à l'évolution démographique et aux besoins de l'économie.

La pérennisation de ces infrastructures est faite notamment par le FONER et par le recours au partenariat public-privé, ce qui a permis au cours des quatre dernières années de réhabiliter 4.500 Km de routes en terre, soit 30% des objectifs. Dans le même temps, 1.200 Km de routes asphaltées ont été réhabilitées tandis que 140 Km de routes asphaltées étaient construites. 250 millions de dollars US ont été engagés depuis 2009 pour la réhabilitation de la voirie urbaine de la ville-province de Kinshasa. Vingt-deux brigades de l'Office des routes sont d'ores et déjà opérationnelles dans le pays. Onze sont en cours de constitution et vingt sont en projection, soit un total de 53 brigades.

Le Conseil des ministres, qui a pris acte de ce rapport, a approuvé le Plan de renforcement des capacités d'intervention des structures publiques pérennes pour leur permettre de réhabiliter ou construire de 1.500 à 2.000 Km de routes par an. Prenant en compte le vieillissement du personnel de la plupart des structures routières pérennes, le Conseil a recommandé fermement aux ministres ayant l'EPSP et l'ESU dans leurs attributions de s'atteler à l'initiation et au renforcement des filières de formation aux métiers de la route. Monsieur le secrétaire exécutif du Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais, invité du Conseil, a présenté au Conseil un rapport documenté sur les aspects financiers de la coopération entre la Chine et la RD Congo. Il en ressort que la synergie entre les entreprises minières congolaises et un consortium d'entreprises chinoises mise en œuvre en 2007 produit les résultats escomptés en dépit d'un temps mort provoqué notamment par les fluctuations inattendues des cours de certaines matières premières.

Il a fait état de la mise à disposition par la RD Congo du site de Busanga pour la production de 240 MW d'électricité au Katanga afin de répondre aux besoins de productivité de quelques-uns de nos partenaires chinois dans cette province, de même que d'un accord de financement de la centrale de Zongo II entre le gouvernement et l'Exim Bank of China qui a déjà été signé.

Le secrétaire exécutif du Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais a également commenté quelques contrats avec la partie chinoise portant sur la construction de logements notamment sur le site de la pépinière de Bandalungwa et la Fikin, sur les énergies renouvelables (poteau solaire) et les groupes électrogènes à fuel lourd dans certaines zones de l'intérieur du pays. Il s'agit de faciliter un égal accès des Congolais à cette denrée essentielle qu'est l'énergie électrique. En effet, il a été constaté qu'à l'heure actuelle, le kilowatt/heure coûte 9 cents à Kinshasa contre 48 cents à Mbuji Mayi.

Un autre projet dans le panier de la coopération avec la Chine est la modernisation de la piste de l'aéroport international de N'Djili par l'entreprise Sinohydro avec un préfinancement disponible de 25 à 30 millions de dollars US

2.2. Le dossier des fonctionnaires des Affaires étrangères a été explicité au Conseil par le ministre des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères a dévoilé les conclusions de la mission de contrôle des titres académiques des agents et fonctionnaires de son ministère qu'il a diligenté il y a quelques mois. Il en ressort que 109 agents et fonctionnaires ont été trouvés porteurs de faux titres scolaires ou académiques. Après débats et délibérations, le Conseil des ministres a instruit le ministre des Affaires étrangères de mettre fin aux prestations des intéressés dans la diplomatie congolaise. Ils seront remis à la disposition du ministère de la Fonction publique, sans préjudice d'actions judiciaires éventuelles pour faux et usage de faux. Le conseil a enjoint tous les autres ministères de procéder à un contrôle similaire des titres scolaires et académiques parmi les membres de leurs personnels.

2.3. Imposition, droits, taxes, redevances et autres frais perçus à l'occasion de l'importation et de l'exportation des marchandises.

Le ministre des Finances a présenté un plan d'action destiné à mettre fin aux perceptions excessives ou sans contrepartie dont l'enquête diligentée par son ministère a relevé au moins 116 appliquées à divers points d'entrée et de sortie du territoire congolais.

Après en avoir débattu, le gouvernement a décidé de supprimer à dater de ce jour 46 taxes manifestement illégales dont la liste pourra être consulté dans la presse écrite.

Le Conseil a par ailleurs instruit les ministères concernés par diverses taxes jugées excessives ou sans contrepartie de se concerter incessamment avec le ministère des Finances afin de les ramener à des proportions acceptables.

III. Examen et adoption des textes

3.1. La proposition de loi portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, municipales et locales, transmise au gouvernement par l'Assemblée nationale pour information a été examinée par le Conseil des ministres qui a émis quelques observations à son sujet. Ces propositions seront transmises à la Représentation nationale conformément à la loi.

3.2. D'autres textes ont été présentés. Il s'agit de : v- Projet de loi autorisant la ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage appelée " convention de Kinshasa " signée à Brazzaville (RC), le 19 novembre 2010 entre les pays membres de l'Afrique centrale et le Rwanda par le ministre des Affaires étrangères,

- Deux projets d'ordonnance approuvant respectivement des prêts entre la RD Congo et l'Exim Bank chinoise pour la construction de la centrale hydroélectrique de Zongo II d'une part et la Banque africaine de développement pour la réhabilitation des centres de santé d'autre part ;

- Un Protocole d'entente entre le gouvernement de la République centrafricaine et le gouvernement de la RDC pour la construction d'un pont sur la rivière Oubangui entre Bangui et Zongo par le Ministre du Plan ;

- Quatre projets d'ordonnances autorisant l'augmentation du capital, changement de

dénomination, modifications statutaires et prorogation de la durée des sociétés par actions à responsabilité limitée Solidaire Banque internationale, Minière de Musoshi et Kisenda, Entreprise Swanepoel et Banque International de Crédit par le ministère de l'Économie nationale ;

- Un projet d'Ordonnance portant établissement d'une servitude d'utilité publique de passage des lignes et câbles à haute tension d'Inga à Kinshasa via Kasangulu (Kingatolo) et à Kimbanseke (PMEDE) et un Projet d'Accord entre le gouvernement de la RD Congo et le gouvernement d'Afrique du Sud portant sur la coopération dans le secteur de l'eau par le ministère de l'Énergie ;

- Un Projet d'ordonnance portant approbation de l'avenant n°1 à la convention minière amendée et reformulée du 28 septembre 2005 entre la RD Congo, la Gecamines et Lundin Holdings Ltd et Tenke Fungurume Mining et quatre projets de décrets portant création du Comité de pilotage de la présidence du processus de Kimberley pour l'exercice 2011, nomination des membres du bureau du comité du président du processus pour l'exercice 2011 et fixant les statuts d'un établissement public dénommé Centre d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) par le ministère des Mines ;

- Un projet de décret créant le comité de pilotage de la réforme du guichet unique par le ministère du commerce et PME ;

- Un projet de loi autorisant l'adhésion à la convention internationale et au pacte relatif aux droits des personnes handicapées, par le ministère des Affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale ;

- Un projet de décret portant statut d'un établissement public à caractère culturel dénommé " Fonds de Promotion Culturelle ", en sigle FPC.

Le Conseil des ministres a adopté tous ces projets de texte.

Commencée à 10 heures, la réunion s'est terminée à 14 heures.

Je vous remercie.

Lambert Mende Omalanga

Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement